



# Grippe et vaccination contre la grippe : foire aux questions

Date : 10 octobre 2022

## 1 Comment se présente la situation cette année ?

La pandémie de COVID-19 n'est pas terminée, et son évolution future ne peut encore être prédite avec précision.

Durant l'hiver 2020/2021, la grippe saisonnière habituelle n'a pratiquement pas circulé dans l'hémisphère nord grâce aux mesures prises contre le COVID-19. Il n'y a donc pas eu de vague de grippe. Les mesures de l'hiver 2021/2022 ont été progressivement assouplies en mars 2022, de sorte qu'une épidémie de grippe tardive, d'ampleur moyenne, s'est produite au printemps.

L'évolution de la grippe sera influencée considérablement par la situation, le climat et, le cas échéant, les mesures contre le COVID-19. Il n'est donc guère possible de prédire le déroulement d'une prochaine vague de grippe. Toutefois, selon des experts nationaux et internationaux, on peut envisager une vague plus précoce, plus rapide et plus forte qu'en 2019. À noter que les recommandations générales d'hygiène et de conduite ainsi que la vaccination contre la grippe contribuent à réduire la charge de morbidité de cette maladie pour l'hiver prochain. La vaccination contre la grippe vise avant tout à éviter des cas d'affection grippale graves et des hospitalisations chez les personnes présentant un risque élevé de complications. Elle décharge ainsi le système de santé, et en particulier les places dans les unités de soins intensifs des hôpitaux, et soulage le personnel médical, les services d'urgence et les établissements médico-sociaux.

## 2 Quel est l'intérêt de se faire vacciner contre la grippe ? (voir aussi la question 15)

Une grippe n'est pas toujours sans danger. Elle peut, en particulier chez les personnes présentant un risque accru, causer de graves complications nécessitant une hospitalisation, voire entraîner la mort. La vaccination contre la grippe permettrait d'éviter bon nombre de ces cas. Il s'agit de la mesure la plus simple pour prévenir les complications de la maladie. Elle est sûre et bien supportée. Si les recommandations d'hygiène et de conduite en vigueur constituent également des mesures de prévention importantes, elles ne font que compléter la vaccination, et ne la remplacent pas. La vaccination protège uniquement contre la grippe (Influenza). Elle ne prévient ni le COVID-19 ni les refroidissements typiques de la saison hivernale.

## 3 Qui doit se faire vacciner contre la grippe ?

Les recommandations pour 2022 sont les mêmes que pour les années précédentes. Nous recommandons la vaccination aux personnes de 65 ans et plus, aux personnes dès l'âge de six mois atteintes de certaines maladies chroniques ou d'une immunodéficience, aux femmes enceintes et aux enfants prématurés dès l'âge de six mois (pendant les deux premiers hivers après la naissance). Toutes ces personnes présentent un risque accru de complications graves en cas de grippe. Nous recommandons également la vaccination aux personnes qui, au sein de leur famille ou dans le cadre de leur activité privée ou professionnelle, sont en contact étroit et régulier avec des personnes présentant un risque élevé de complications ou avec des nourrissons de moins de six mois, car ceux-ci présentent des risques accrus de complications et ne peuvent pas encore être vaccinés. Font

par exemple partie des contacts proches les enfants dès l'âge de six mois et les adultes vivant en ménage commun avec des personnes appartenant au groupe à risque ainsi que les personnes ayant des contacts professionnels avec des personnes vulnérables, notamment le personnel soignant, médical et paramédical, le personnel des crèches, des garderies, des établissements médico-sociaux, les institutions pour personnes en situation de handicap et les assistants personnels. La vaccination des contacts proches protège également les personnes appartenant au groupe à risque.

#### **4 Comment fonctionne l'acquisition des vaccins contre la grippe en Suisse ?**

En Suisse, le marché des vaccins, à l'exception des vaccins pandémiques (p. ex. contre le COVID-19), est soumis à l'économie de marché, autrement dit à la loi de l'offre et de la demande. La Confédération n'achète pas de vaccins non pandémiques et donc pas de vaccins contre la grippe saisonnière. Exception : en 2020, alors qu'aucun vaccin contre le COVID-19 n'était disponible, la Confédération a convenu avec les fabricants de quantités minimales de vaccins antigrippaux à livrer. La hausse de la demande à l'automne 2020 a ainsi pu être satisfaite, et le système de santé protégé autant que possible d'une surcharge.

#### **5 Combien de doses de vaccin sont disponibles cette année ?**

Pour 2022, la Confédération ne prévoit pas de forte hausse de la demande en vaccins contre la grippe, car la situation liée à la pandémie de COVID-19 n'est pas comparable à celle de l'automne 2020. Selon les indications des fabricants de vaccins antigrippaux, près d'1,4 million de doses sont disponibles cet automne. À titre de comparaison, on en comptait entre 1,0 et 1,3 million dans les années précédant la pandémie, contre environ 1,9 million durant l'année de pandémie 2020, du fait de la forte augmentation de la demande.

#### **6 Quels vaccins sont disponibles pour quels groupes d'âge ?**

Un tableau synoptique des produits autorisés et disponibles en Suisse peut être consulté sur : <https://sevaccinercontrelagrippe.ch/fr-ch/la-vaccination/les-vaccins.html>

#### **7 Quand doit-on se faire vacciner ?**

La période de vaccination dure de la mi-octobre au début de la vague de grippe. En Suisse, cette vague démarre généralement en janvier. Même si le vaccin contre la grippe est administré en novembre ou début décembre, le système immunitaire propre à chacun dispose généralement de suffisamment de temps pour développer la protection vaccinale requise.

La vaccination peut se faire en même temps que, avant ou après le vaccin contre le COVID-19.

La Journée nationale de vaccination contre la grippe aura lieu le vendredi 25 novembre 2022. Les personnes intéressées auront alors la possibilité de se faire vacciner contre la grippe saisonnière dans tous les cabinets médicaux ou pharmacies participants, au prix forfaitaire conseillé de 30 francs.

#### **8 Doit-on se faire vacciner en même temps contre la grippe saisonnière et le COVID-19 ?**

Le vaccin contre la grippe peut être administré en même temps que, avant ou après la vaccination contre le COVID-19. Si le patient souhaite une vaccination simultanée et que le lieu de vaccination le permet, l'un des deux produits est injecté dans le bras gauche et l'autre dans le bras droit.

Une vaccination simultanée permet de se protéger plus simplement des deux maladies, car un seul rendez-vous est nécessaire. Cependant, les effets secondaires des deux vaccins peuvent se produire en même temps : vous risquez par exemple d'avoir mal aux deux bras.

#### **9 Le vaccin protège-t-il suffisamment les personnes vulnérables contre la grippe saisonnière ?**

Plus les personnes vulnérables se font vacciner, mieux c'est. Cependant, la vaccination est souvent légèrement moins efficace chez les personnes présentant un risque accru de complications que chez les personnes plus jeunes ou en bonne santé. D'où la recommandation aux personnes qui, dans le cadre de leur activité privée ou professionnelle, sont en contact étroit et régulier avec des personnes à

risque élevé de complications de se faire vacciner également. En complément de la vaccination, il est important de respecter les recommandations d'hygiène et de conduite.

## **10 Quels sont les enfants qui devraient être vaccinés ?**

Nous recommandons de faire vacciner les enfants dès l'âge de six mois qui appartiennent eux-mêmes au groupe à risque. Dans ce cas, le coût est pris en charge par l'assurance obligatoire des soins. La vaccination est aussi conseillée pour les enfants qui sont en contact étroit et régulier avec des personnes présentant un risque accru de complications de la grippe. En font notamment partie les femmes enceintes, les membres d'une famille qui sont atteints de maladies chroniques et les grands-parents. La protection vaccinale chez ces enfants permet aussi de protéger les personnes vulnérables de leur entourage.

## **11 Qui prend en charge les coûts d'une vaccination contre la grippe ?**

Pour les personnes présentant un risque accru de complications graves au sens des recommandations vaccinales de l'OFSP, la vaccination contre la grippe effectuée dans un cabinet médical ou un centre de vaccination est prise en charge par l'assurance obligatoire des soins sous réserve du montant de la franchise. Lorsque la vaccination a lieu dans une pharmacie, les coûts du vaccin sont remboursés sur présentation d'une prescription médicale, tandis que ceux découlant de l'administration du vaccin sont à la charge de la personne vaccinée. Les autres personnes désireuses de se faire vacciner doivent payer elles-mêmes leur vaccin. De nombreuses entreprises proposent gratuitement la vaccination à leur personnel.

## **12 Une campagne contre la grippe est-elle prévue ?**

Cette année, les informations fournies concernant la prévention de la grippe sont les mêmes que celles des années précédentes ; il n'y a pas de véritable « campagne » de vaccination contre la grippe. De nombreuses informations ainsi que du matériel sont à la disposition de la population et des professionnels de la santé sur le site [www.sevaccinercontrelagrippe.ch](http://www.sevaccinercontrelagrippe.ch).

Le vendredi 25 novembre 2022 aura en outre lieu la Journée nationale de vaccination contre la grippe, lors de laquelle toute personne peut se faire vacciner, même sans rendez-vous, dans l'un des cabinets médicaux ou des pharmacies participants, au prix forfaitaire conseillé de 30 francs.

## **13 Que faire en cas de symptômes grippaux ?**

Si vous ressentez des symptômes, gardez vos distances et portez un masque. Ou mieux : restez chez vous si possible. Vous éviterez ainsi de propager la maladie.

Buvez suffisamment et reposez-vous. Les médicaments contre la douleur et la fièvre peuvent soulager les symptômes ; demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Le COVID-19 peut provoquer des symptômes semblables à ceux d'une grippe.

Il est recommandé aux personnes de 65 ans et plus, aux femmes enceintes et aux personnes atteintes d'une maladie chronique de suivre attentivement l'évolution de la maladie et de contacter immédiatement leur médecin en cas de problème.

## **14 Pourquoi n'est-on pas testé pour la grippe ?**

Contrairement au COVID-19, il existe peu de possibilités de se faire tester pour les virus grippaux en cas de suspicion de grippe (Influenza). Selon les circonstances (par ex. en cas d'évolution grave ou si une grippe survient lors d'un séjour à l'hôpital), il peut toutefois arriver que le médecin prescrive un test de dépistage de la grippe.

Au vu du contexte actuel, un dépistage du COVID-19 est généralement effectué en premier en cas de symptômes grippaux, afin d'exclure une infection au coronavirus.

## **15 Si l'efficacité du vaccin contre la grippe est limitée, est-il vraiment judicieux de se faire vacciner ? (voir aussi la question 2)**

Suivant la saison de grippe et le groupe de population concernés, l'efficacité du vaccin contre une infection ou une forme légère de grippe varie entre 20 % et 80 %. La vaccination est surtout efficace pour se prémunir contre les complications graves de la maladie. Pour les personnes présentant un

risque élevé de complications, la grippe peut parfois provoquer des problèmes graves, qui découlent soit du virus Influenza lui-même soit d'une infection bactérienne.

Cet hiver, le COVID-19 et la grippe se manifesteront simultanément, et la vaccination contre la grippe sera particulièrement utile pour atténuer l'ensemble de la charge de morbidité.

**Des informations complémentaires sur la grippe, y compris sur le test concernant la vaccination contre la grippe, sont disponibles sur**  
[www.sevaccinercontrelagrippe.ch](http://www.sevaccinercontrelagrippe.ch)